

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

**Secrétaire :** M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : Approbation d'une convention de servitude de passage de réseaux sur la propriété de Madame DUMAS à l'entrée des jardins partagés du Malval**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée sud des jardins partagés du Malval, la commune de La Fouillouse va créer une nouvelle servitude sur la propriété n°AH 467 de Madame DUMAS Marie Jeanne au niveau du 62 rue de la Libération.

Les réseaux suivants :

- Réseau privé d'électricité desservant la maison des jardiniers en rive gauche du Malval ;
- Réseau d'éclairage public desservant la passerelle au droit du Malval ;
- Réseau de vidéosurveillance desservant la passerelle au droit du Malval ;

Doivent traverser la parcelle privée susvisée n° AH 467.

Il a été convenu, afin de régulariser cet état de fait de conclure une convention de servitude entre la commune et le propriétaire.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DÉCIDE à l'unanimité*

- ✚ **D'AUTORISER** la signature d'une convention régissant une servitude,
- ✚ **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette convention,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-86-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Notification : 11/12/2023

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

